



A Beynac-et-Cazenac, une nouvelle bataille pour la remise en route de la déviation

Les partisans du contournement routier du village, situé en Dordogne, manifestent ce samedi alors que le président du département s'apprête à déposer un nouveau dossier en préfecture afin d'éviter la justice.

Par
ÈVE SZEFTTEL

On croyait la déviation morte et enterrée après la décision de la cour administrative d'appel de Bordeaux, fin décembre 2019, d'annuler la dérogation environnementale accordée par la préfecture de Dordogne deux ans plus tôt pour la construction de cette route de 3,5 kilomètres, destinée à contourner le village de Beynac-et-Cazenac. Mais c'était sans compter la détermination – ou l'acharnement, selon ses opposants – du président du conseil départe-

mental, Germinal Peiro. «*On va déposer mi-février un nouveau dossier auprès de la préfecture, et elle aura quatre mois pour statuer*», explique l'élu socialiste à Libé.

Ce samedi, un collectif de chefs d'entreprise et d'usagers de la route a prévu de manifester à Beynac pour l'achèvement du chantier. «*On s'attend à une forte mobilisation car les gens ne comprennent pas que les juges, mais aussi les médias parisiens, considèrent qu'ils sont moins importants que des poissons et des chauves-souris*», explique Fabrice Berbessou, le président de l'association à l'origine de la mobilisation.

Saturée. Actuellement, la seule route existante traverse le bourg de 500 habitants, coincé entre la falaise et la Dordogne. Autant dire que l'été, quand les touristes affluent pour visiter les châteaux du Périgord noir, la départementale qui relie Bordeaux à Aurillac est saturée. Mais c'est aussi le cas en basse saison, assure Fabrice Berbessou. En moyenne, «en-

viron 7000 véhicules passent chaque jour, dont 300 poids lourds», ajoute ce DRH.

C'est au mitan des années 80 que naît le projet. En 2001, la route est reconnue d'utilité publique. Aussitôt, les opposants mobilisent avec un slogan porteur: «*Non au massacre de la vallée de la Dordogne*». Parmi eux figure le

maire de Beynac: en 2017, il fait élargir la chaussée pour fluidifier le trafic. Pas suffisant pour les partisans de la déviation. Toujours est-il qu'en janvier 2018, la préfecture donne le feu vert au démarrage des travaux, considérant que «*l'intérêt public majeur*» du projet justifie de déroger à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats, inscrite dans le code de l'environnement. En effet, la zone est classée Natura 2000; or, les piles des deux ponts que doit emprunter la déviation doivent être fondées dans le lit de la rivière. Aussitôt, le département coule des centaines de mètres cubes de béton

dans le cours d'eau, avant d'être stoppé net par le Conseil d'Etat, qui ordonne la suspension des travaux en décembre 2018.

En décembre 2019, la plus haute juridiction administrative annule définitivement le projet et enjoint au département de «*remettre en état le site*», autrement dire de dé-

molir les travaux, bien qu'ils aient déjà englouti 26 millions d'euros.

Refus de Germinal Peiro, qui dénonce une «*situation ubuesque*». Les opposants saisissent de nouveau la justice. En juillet, le département est condamné à payer une astreinte de 3000 euros par jour, à compter du 7 janvier, s'il persiste à ne pas vouloir appliquer la loi. Depuis, le compteur tourne sur le site de l'Association pour la sauvegarde de la vallée de la Dordogne: vendredi, il affichait plus de 35500 euros.

Mais Germinal Peiro n'a pas l'intention de payer. «*Des faits nouveaux se sont produits au cours des dernières années qui modifient les choses*», expli-

que-t-il. Quels sont-ils? Mystère. Mais pour Kléber Rossillon, le chef de file des anti-déviation, qui est propriétaire de deux châteaux dans le coin, l'ex-député socialiste aurait réussi, avec la complicité de députés Renaissance, à introduire dans l'article 4 de la loi sur les énergies renouvelables (adoptée en première lecture par le Parlement en janvier), un «cavalier législatif» censé rendre possible la réalisation de la déviation. «*Je ne suis pas au courant*», balaye l'intéressé.

Atouts. Le président socialiste a d'autres atouts dans sa manche. Le 23 novembre, il s'est débrouillé pour interpeller Emmanuel Macron alors que le Président déambulait dans les travées du Salon des maires, à Paris. Jouant des coudes, il lui a remis un livret avec des images chocs de secours bloqués dans les embouteillages ou de poussettes zigzagant entre les bus de touristes. En face, le «châtelain», comme Germinal Peiro surnomme Kléber Rossillon, s'est adjugé les services d'une

boîte de com qui a concocté un dossier de presse, avec chronologie des décisions de justice, débunkage des «*intox*» du camp d'en face et citations de VIP hostiles au projet. Comme Stéphane Bern: «*Il est temps que la vérité éclate enfin sur ce scandale qui massacre notre patrimoine naturel*», avait-il tweeté en 2018.

Cette fois, le «Monsieur Patrimoine» de Macron n'a pas donné suite aux sollicitations de Libé. Signe que l'Elysée penche désormais plus du côté de Germinal Peiro? «*J'ai la population de la Dordogne derrière moi*», clame Peiro, qui a été reconduit à la tête du département en 2021. A ses yeux, l'équation est simple: «*Les anti-déviation, ils sont battus, les pro-déviation, ils sont élus*.» Quant à l'atteinte aux espèces protégées, «*on a protégé les brochets, on a acheté une grotte pour compenser le dérangement des chauves-souris, on s'est engagé à planter 27000 végétaux, je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus*!» Ce sera à Jean-Sébastien Lamontagne, le préfet de la Dordogne, d'en juger. ◀

L'HISTOIRE DU JOUR